

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2025

Délibération n°
20251104-02

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
21 octobre 2025

Absents : M. BOCHATON Sébastien (pouvoir à M. BOCHATON Philippe), Mme LAINÉ Delphine (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 5 NOV. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 5 NOV. 2025
Le Maire
Georges BLANC

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le nombre croissant d'enfants inscrits chaque jour à la cantine, il convient de renforcer le service périscolaire et de créer un nouvel emploi permanent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de créer, un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 8/35°, au grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 4 novembre 2025

Le Maire

Georges BLANC
(Haute-Savoie)

Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS